

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 260-CE-1809

concernant les critères d'embauche des professeurs pour l'année 2008-2009

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixantième réunion, tenue le jeudi 1^{er} novembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la clause 9,01 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la résolution 306-CA-4513 concernant les « Critères d'embauche des professeurs pour l'année 2007-2008 »;

ATTENDU la consultation effectuée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche auprès des assemblées départementales quant aux « Critères d'embauche des professeurs pour l'année 2007-2008 »;

ATTENDU les avis formulés par les assemblées départementales;

ATTENDU les discussions au Comité des affaires départementales relativement aux critères d'embauche pour l'année 2008-2009 dans le domaine des sciences comptables et des sciences infirmières;

ATTENDU le projet « Critères d'embauche des professeurs pour l'année 2008-2009 »;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au Conseil d'administration l'adoption du projet de « Critères d'embauche des professeurs pour l'année 2008-2009 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 260-CE-1810

concernant la Politique et les priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et au perfectionnement de courte durée pour l'année 2008-2009

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixantième réunion, tenue le jeudi 1^{er} novembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la clause 14,01 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la résolution 305-CA-4501 concernant la « Politique et les priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et au perfectionnement de courte durée pour l'année 2007-2008 »;

ATTENDU la consultation effectuée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche auprès des assemblées départementales quant à la « Politique et aux priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et au perfectionnement de courte durée pour l'année 2008-2009 »;

ATTENDU les avis formulés par les assemblées départementales;

ATTENDU le projet de « Politique et les priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et au perfectionnement de courte durée pour l'année 2008-2009 »;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur François Deschênes,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au Conseil d'administration l'adoption du projet de « Politique et les priorités globales relatives au perfectionnement, au sabbatique et au perfectionnement de courte durée pour l'année 2008-2009 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 260-CE-1811

concernant la Politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2008-2009

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixantième réunion, tenue le jeudi 1^{er} novembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les clauses 8,01 et 8,02 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la résolution 305-CA-4500 concernant la « Politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2007-2008 »;

ATTENDU la consultation effectuée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche auprès des assemblées départementales quant à la « Politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2008-2009 »;

ATTENDU les avis formulés par les assemblées départementales;

ATTENDU le projet de « Politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2007-2008 »;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Luigi Logrippio,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au Conseil d'administration l'adoption du projet de « Politique générale de répartition des postes de professeur pour l'année 2008-2009 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 260-CE-1812

concernant le projet de modification aux conditions d'admission du programme de maîtrise en sciences infirmières (3565)

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixantième réunion, tenue le jeudi 1^{er} novembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution du Comité de programme de la maîtrise en sciences infirmières adoptant la modification aux conditions d'admission à la maîtrise en sciences infirmières (3565);

ATTENDU les conditions d'admission qui prévalent présentement à la maîtrise en sciences infirmières;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Guilhème Pérodeau,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au Conseil d'administration d'approuver les conditions d'admission modifiées pour la maîtrise en sciences infirmières (3565) :

- être infirmière ou infirmier;
- détenir un baccalauréat en sciences infirmières obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 (sur 4,3) ou posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente. Le Comité d'admission pourra exiger des cours d'appoint si nécessaire;
- posséder une connaissance suffisante d'une méthodologie de recherche pertinente, de la statistique;
- avoir une connaissance suffisante de l'anglais;
- accepter d'avoir un tuteur et un directeur d'essai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 260-CE-1813

concernant le projet de renouvellement du protocole d'entente régissant les modalités d'extension à l'Université du Québec en Outaouais du programme de maîtrise en développement régional de l'Université du Québec à Rimouski

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixantième réunion, tenue le jeudi 1^{er} novembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 3 de l'Université du Québec : « *Les études de cycles supérieurs et la recherche* »;

ATTENDU le programme de maîtrise en développement régional de l'Université du Québec à Rimouski;

ATTENDU l'expiration du protocole d'entente signé en mai 2001, régissant les modalités d'extension à l'Université du Québec en Outaouais du programme de maîtrise en développement régional de l'Université du Québec à Rimouski;

ATTENDU l'importance de permettre à l'Université du Québec en Outaouais de continuer d'offrir à sa clientèle le programme de maîtrise en développement régional;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Louise Brunette,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au Conseil d'administration d'approuver le renouvellement du protocole d'entente régissant les modalités d'extension à l'Université du Québec en Outaouais du programme de maîtrise en développement régional de l'Université du Québec à Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 260-CE-1814

concernant la consultation de la Commission des études relative au renouvellement du mandat du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixantième réunion, tenue le jeudi 1^{er} novembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 6 : « *Ressources humaines* » de l'Université du Québec et l'annexe 6A dudit règlement : *Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et de ses établissements*;

ATTENDU la résolution 256-CA-3701 du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais octroyant un contrat de cadre supérieur à monsieur Denis Dubé, à titre de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, pour la période du 1^{er} juin 2003 au 31 mai 2008;

ATTENDU le règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, doyen des études et doyen de la recherche en vigueur à l'UQO;

ATTENDU le lancement de la consultation effectué par le secrétaire général le 24 septembre 2007, et ce, selon le règlement ci-haut mentionné;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur François Deschênes,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au renouvellement de mandat de monsieur Denis Dubé, à titre de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 260-CE-1815

concernant la consultation de la Commission des études relative au renouvellement du mandat du doyen de la recherche

adoptée par la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixantième réunion, tenue le jeudi 1^{er} novembre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la consultation menée par le secrétaire général dans le cadre du renouvellement de mandat du doyen de la recherche, monsieur François Deschênes;

ATTENDU les explications et l'avis du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par monsieur Denis Hurtubise,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au renouvellement de mandat du doyen de la recherche, monsieur François Deschênes.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice